Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine

Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°09
Bilan 2017
19/12/2017

Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral
Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

Animateur filière
Anna LABARRE
FREDON Limousin
anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures - Edition Hors littoral N°8 du 20/10/2017 »

BSV Bilan - Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

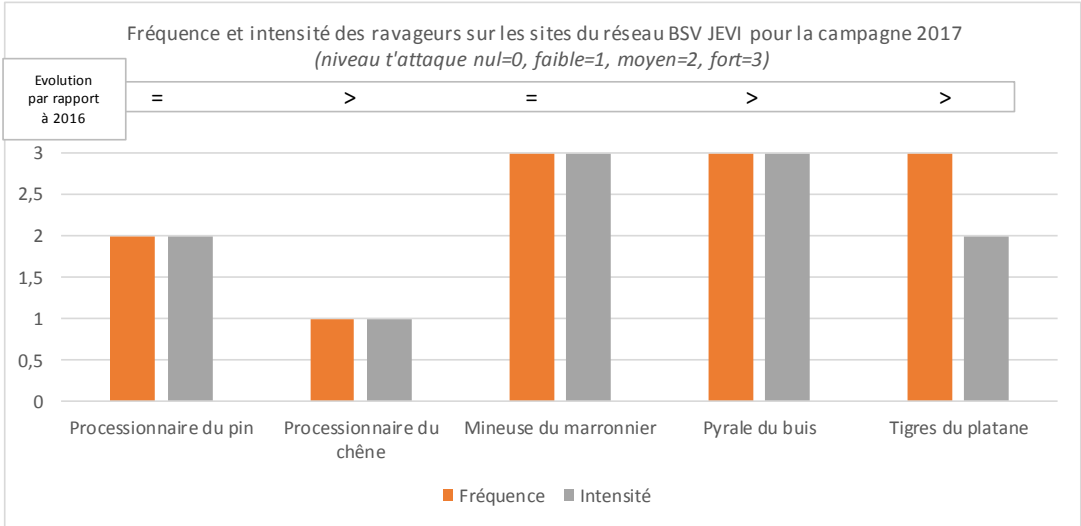

- **Autres chenilles défoliatrices** : hyponomeutes et teignes observées, pression faible
- **Pucerons** : régulation avec auxiliaires naturels
- **Cynips de l'églantier** : risque faible. Galles peu nombreuses.
- **Frelons et guêpes :** frelons asiatiques bien présents

Espèces exotiques envahissantes

- **Renouées asiatiques** : nombreux signalements
- **Balsamines** : présence importante signalée en Corrèze

Flore spontanée, plantes de rue

- **Chélidoine et Lampsane** : développement modéré

Réseau 2017

Le BSV JEVI Nouvelle-Aquitaine Hors-Littoral couvre 7 départements : la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente et la Dordogne.

6 communes et plusieurs particuliers ont activement participés aux observations en 2017.

Bilan climatique

L'année 2017 a été marquée par un printemps sec, des gelées tardives et un été avec d'importantes vagues de chaleur. Il est à retenir un déficit hydrique prononcé qui a conduit à de nombreux arrêtés de limitation de la ressource en eau. En France, au pic d'alerte, pas moins de 88 départements étaient concernés.

Dans le périmètre de ce BSV, les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente, et de la Dordogne ont été plus particulièrement touchés.

Le déficit hydrique ayant déjà été marqué en 2016, les conditions météorologiques 2017 affaiblissent un peu plus les végétaux.

Le bilan climatique a été réalisé grâce aux stations météo de Boussac (23), Dun le Palestel (23), Magnac Laval (87), Coussac Bonneval (87), Verneuil (87), Objat (19), Lubersac (19), Naves (19), Secondigny (79), Mansle (16), Le Tatre (16), Gimeux (16) et Hiersac (16).

Ravageurs

- **Pyrale du buis** *Cydalima perspectalis*

La présence de la pyrale du buis sur le territoire s'est affirmée cette année. De nombreux nouveaux signalements ont eu lieu, et ce, jusqu'au mois de septembre.

Les situations observées cette année sont variées, allant des buis des particuliers aux buxaies sauvages. Les pressions exercées par les pyrales le sont aussi : chez certains particuliers, les buis n'auront été qu'affaiblis et repartiront sans problème ; les buxaies sauvages en Dordogne, attaquées jusqu'à l'écorce, sont plus menacées.

Cette année, la pullulation des pyrales dans les buxaies sauvages des sous-bois de Dordogne a été particulièrement impressionnante.

Buis sauvages attaqués par la pyrale du buis en Dordogne

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin)

Cette année, 3 sites de piégeage par phéromone ont permis de visualiser distinctement deux pics de vol, fin juin et fin août.

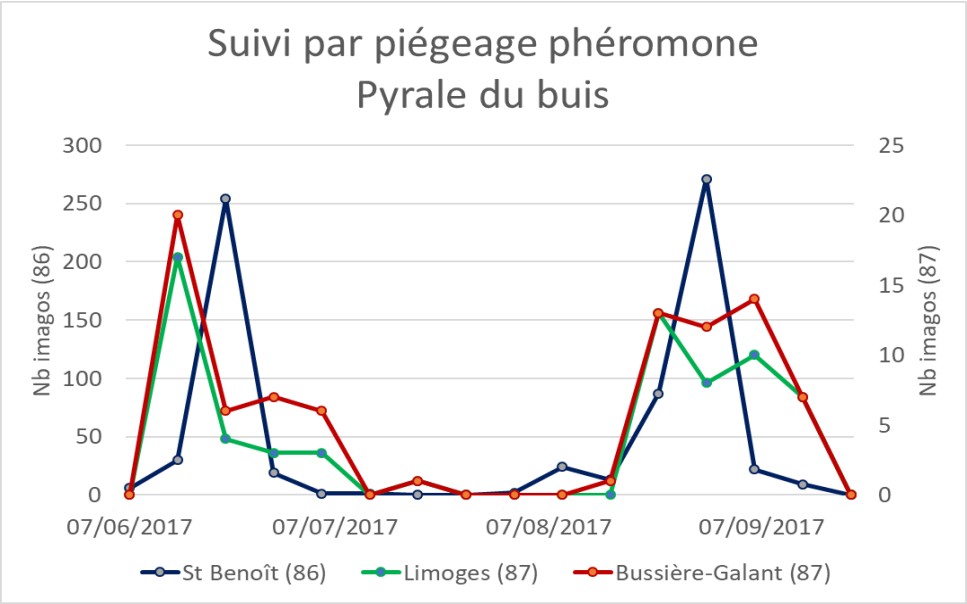

Méthodes prophylactiques

- Avant d'acheter ou de planter des buis, bien vérifier qu'ils sont sains. Faire particulièrement attention lors de foires aux plantes dans lesquelles des végétaux porteurs de la pyrale (notamment sous formes d'œufs) peuvent être échangés sans contrôles.

- Des biostimulants peuvent rendre les buis plus résistants.

Méthodes de gestion

- Durant l'hiver et entre deux cycles :

  - Retirer les feuilles mortes et autres débris accumulés autour du buis. Les détruire (broyage fin, incinération en conteneur fermé). Ne pas les composter (risque de propagation de la pyrale du buis) ;

  - Si l'infestation est limitée, il est possible de retirer les chenilles manuellement et/ou d'utiliser un jet d'eau sous pression.

- Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de pyrales.

- Il existe des produits de biocontrôle adaptés. La liste des produits de biocontrôle est disponible via ce lien : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-826.

- ## Mineuse du marronnier *Cameraria ohridella*

Selon les conditions météorologiques, on compte 2 à 4 générations de mineuses par an. Les vols des mineuses ont débuté en mai, et les dégâts causés par les mineuses ont été renforcés par les épisodes de sécheresse. Une défoliation précoce a été observée.

La répétition des attaques de la mineuse conduit à un affaiblissement des marronniers.

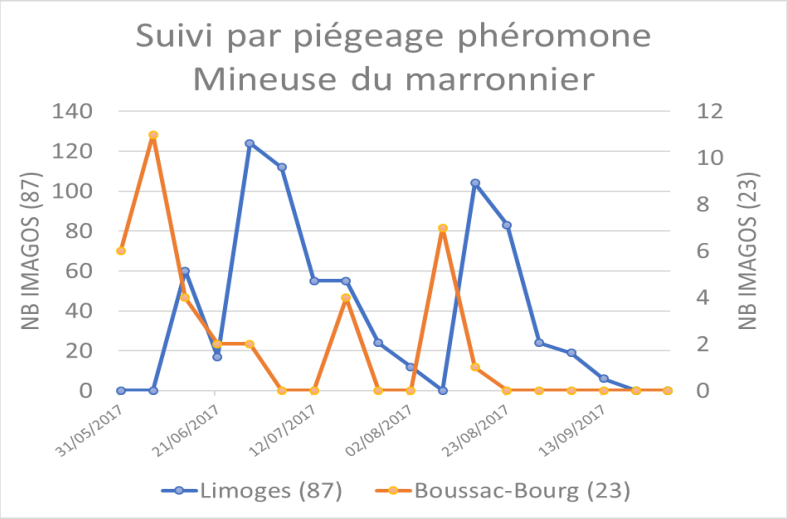

Mines sur marronnier

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

Le suivi mis en place en Haute-Vienne et en Creuse grâce à un piégeage des papillons mâles à l'aide de pièges à phéromones montre des pics de vols à des dates différentes. Le premier pic de vol des mineuses à Limoges a été particulièrement étalé dans le temps, et le nombre de papillons piégés très élevé.

Méthodes prophylactiques

Les nymphes de mineuses passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est donc recommandé de ramasser et d'éliminer les feuilles mortes.

Méthode de gestion

Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de mineuses.

- **Processionnaire du pin** *Thaumetopoea pityocampa*

La chenille processionnaire du pin est le principal ravageur des pins, et son caractère urticant la classe parmi les espèces présentant un risque sanitaire pour la population et les animaux.

La processionnaire du pin est présente dans l'ensemble du territoire, avec une intensité similaire aux années précédentes.

- **Processionnaire du chêne** *Thaumetopoea processionea*

La chenille processionnaire du chêne, bien qu'ayant un cycle de vie différent de celui de la processionnaire du pin, partage son caractère urticant.

En 2017, aucune observation n'a concerné de défoliation massive de chênes, et sur le territoire, la pression de ce ravageur est moins soutenue que celle de la processionnaire du pin.

- **Autres chenilles défoliatrices**

Hyponomeutes *Yponomeuta sp.*

Chenilles et chrysalides d'hyponomeutes sur *Prunus*

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

Des hyponomeutes ont été observés en Corrèze et en Creuse, notamment sur *Prunus*, au printemps. Les défoliations peuvent conduire, à moyen terme, à un affaiblissement des arbres.
Sur un site, les dégâts causés par les hyponomeutes étaient principalement d'ordre esthétique (voile blanc, présence de chrysalides et de chenilles en grosses quantités).

Teignes du figuier *Choreutis nemorana*

La teigne du figuier est une chenille couramment observée dans les figuiers du territoire. Sa présence en quantité modérée ne cause pas d'inquiétudes particulières à son sujet.

Chenille de teigne du figuier

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin)

- ## **Tigres du platane** *Corythucha ciliata*

Des tigres du platane ont été observés sur l'ensemble du réseau, et la préoccupation liée à ce ravageur est grandissante. Les niveaux de population étaient élevés cette année, et ont donc causé d'importantes nuisances.

Dégâts foliaires et adultes hivernant de tigres du platane

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

- ## **Pucerons**

Des populations de pucerons sur différents végétaux ont été signalés tout au long de l'année, sans qu'aucune mention de pullulation n'ait été faite. La présence d'auxiliaires contribue à la régulation des populations. Par exemple, en Corrèze à Ayen, des syrphes régulent la population de pucerons gallicoles du peuplier

Puceron gallicole des pétioles de peuplier

(Crédit Photo : F. David – Commune d'Ayen)

Mesures prophylactiques

- Ne jamais éradiquer complétement les colonies de pucerons : cela permet de garder les auxiliaires présents (qui risquent de partir ou mourir de faim sinon) ;

- Favoriser la biodiversité à proximité des plantes infestées : ces zones pourront héberger les auxiliaires, mais aussi des colonies de pucerons précoces qui favoriseront l'arrivée des auxiliaires ;

- Certaines PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) peuvent être utiles pour lutter contre les pucerons.

- ## Cynips du rosier *Diplolepis rosae*

Cynips du rosier

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

Des galles de cynips du rosier, qui renferment les larves et nymphes durant l'hiver, ont été observées en Haute-Vienne. Les églantiers touchés ne présentent pas de signes d'affaiblissement particuliers.

- ## Frelons et guêpes

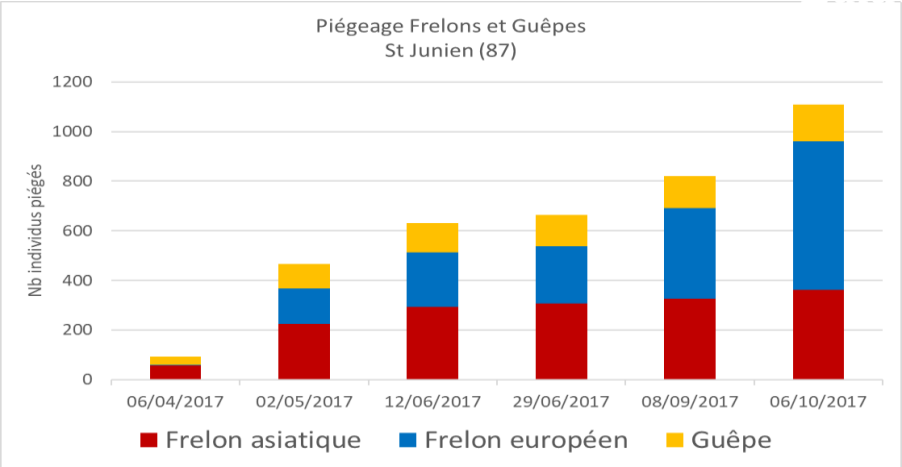

Un suivi de frelons européens, asiatiques et de guêpes a été réalisé par la commune de St Junien en Haute-Vienne. Le nombre de frelons asiatiques piégés est resté constant de mai à octobre, en quantité non négligeable.

Plantes exotiques envahissantes

- **Balsamine et Renouées**

Durant l'année, deux plantes exotiques envahissantes ont été présentées : les balsamines et les renouées asiatiques.

Parmi les espèces exotiques envahissantes, il existe 3 espèces de balsamine (de Balfour, de l'Himalaya et du Cap). Plusieurs stations de balsamine ont été signalées par le réseau.

Les renouées asiatiques sont également fortement présentes sur le territoire, avec le signalement de nouveaux foyers.

Flore spontanée, plantes de rue

Au cours de l'année, des plantes de rue ont été présentées dans un but pédagogique. Des informations concernant les méthodes de lutte alternatives aux herbicides y ont été associées. Les conditions climatiques de cette année n'ont pas été particulièrement favorables à la pousse de ces plantes de rue.

Chélidoine (gauche) et Lampsane (droite)

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Hors littoral - sont les suivantes :
Services Espaces Verts de Périgueux, Boussac-Bourg, Ayen, Ussel, Limoges, St Junien, Aubas ; IFCE Pompadour ; particuliers

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".